

Le passage à l'âge adulte représente de nombreux défis pour les personnes avec des besoins spécifiques, notamment en termes de changements dans les accompagnements, soutiens financiers et activités socio-professionnelles. Voici quelques points d'attention pour vous soutenir dans cette nouvelle étape de vie que va traverser votre enfant :

Accompagnement du jeune et de l'adulte

- Comprendre le fonctionnement de l'accompagnement du parcours de formation et les différents parcours.
- Gérer la possibilité qu'il n'y ait pas la place nécessaire pour le·a proche aidé·e : liste d'attente de JUNORAH.
- Rencontrer l'équipe de formation et comprendre le rôle de chaque intervenant·e.
- Accompagner la personne aidée pour la soutenir dans la compréhension et la gestion de cette nouvelle étape.
- Accompagner la personne aidée pour développer les acquis nécessaires à la réalisation de son projet de vie.
- Planifier la fin des mesures médicales AI à 20 ans et les suites avec la LaMal.
- Réorganiser les thérapies, gérer les changements de médecin·s, de services à l'hôpital.
- Gérer les aspects légaux de la protection de la personne aidée (curatelle).
- Gérer les dossiers fiscaux et financiers : rente AI, API adulte, comptes bancaires, impôts.
- Constituer le dossier de demande de prestations complémentaires.
- Gérer l'aide extérieure.
- À l'approche de l'âge de la retraite (1 à 2 mois avant), penser à constituer le dossier de demande d'allocation pour impotent de l'AVS. S'il y a un arrêt du versement de l'API, le handicap de naissance n'est plus pris en compte. Le montant de l'API est alors bien inférieur.

Lieu de vie et accompagnement

- Planifier les rencontres avec les services d'accompagnement à domicile : ASAdom, NOMAD, Pro Infirmis, ...
- Organiser et coordonner l'accompagnement à domicile.
- Accompagner la personne aidée pour garantir une bonne qualité de vie et le maintien de relations sociales sûres en lien avec son projet de vie : maintien du lieu de vie, changement d'hébergement, loisirs, changement d'activités socio-professionnelles, espace de jour...

Besoins de la personne proche aidante

- Constituer ou renouveler le dossier de demande de bonification pour tâches d'assistance.
- Gérer son stress vis-à-vis de la prise d'autonomie de la personne aidée.
- Bénéficier de périodes de répit pour conserver son équilibre et garantir la pérennité de l'accompagnement.
- Parler de son vécu et partager avec des pairs et/ou un service d'accompagnement des personnes proches aidantes.
- Se ménager des temps pour de l'écoute et du soutien à la prise de décision.